

LA POLITIQUE SCIENTIFIQUE

En étroite concertation avec ses membres fondateurs - au premier rang desquels le ministère de la Justice et le CNRS - ainsi qu'avec son Conseil scientifique, la Mission établit une **programmation scientifique** et s'adresse, par la voie d'appels à projets ou par des campagnes d'appels à candidatures spontanées, à des universitaires et chercheurs relevant d'une pluralité de disciplines : droit, sociologie, sciences politiques, mais aussi économie, psychologie, histoire...

Les projets sélectionnés par le Conseil scientifique ou par des comités de sélection *ad hoc* bénéficient du concours financier et de l'accompagnement scientifique de la Mission.

La Mission de recherche finance également des **projets spontanés** soumis pour évaluation à son Conseil scientifique. Le caractère pluridisciplinaire et collectif du projet constitue un critère d'appréciation déterminant.

LA MISSION DE RECHERCHE DROIT & JUSTICE ORGANISE ET DÉCERNE ANNUELLEMENT DEUX PRIX DE RECHERCHE

1. Le **prix Jean Carbonnier de la recherche sur le droit et la justice** qui récompense une première recherche relevant du droit et des sciences sociales



2. Et le **Prix Vendôme**, co-organisé avec la direction des affaires criminelles et des Grâces (DACG) qui récompense une recherche relevant du champ pénal.

Adresse postale :
Ministère de la Justice
13, Place Vendôme, 75042 Paris Cedex 01
Adresse bureaux :
1 quai de la Corse, 75004 Paris

 MISSION DE RECHERCHE
Droit & Justice

Tel : 01 87 89 21 02
mission@gip-recherche-justice.fr
www.gip-recherche-justice.fr



MISSION DE RECHERCHE
Droit & Justice

LES OBJECTIFS

La Mission a pour objectif général le développement de la recherche dans les domaines du droit et de la justice ainsi que la mobilisation des connaissances produites, notamment à l'attention des professionnels.

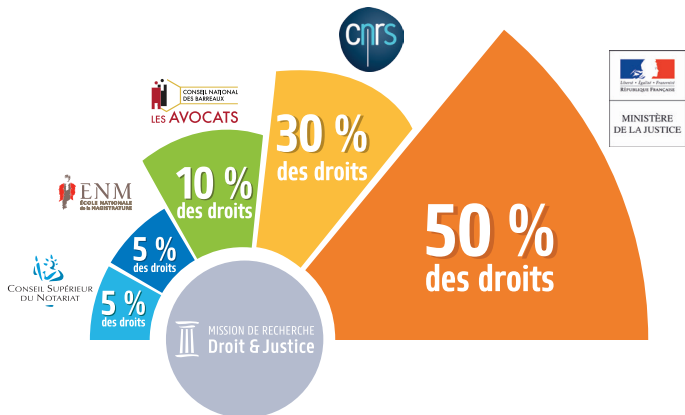
- ◆ Définir, animer, coordonner et évaluer les programmes de recherche sur le droit et la justice
- ◆ Identifier et soutenir les équipes de recherche qui travaillent dans ces domaines
- ◆ Favoriser les échanges entre les professionnels du droit et de la justice, les universitaires et les chercheurs sur différents thèmes de recherches
- ◆ Assurer la veille scientifique et tenir à jour une information permanente sur les recherches intéressant le droit et la justice, ainsi que sur leur état d'avancement
- ◆ Organiser la valorisation de la recherche notamment auprès des professionnels, des écoles et organismes de formation concernés
- ◆ Développer la coopération internationale

LES STATUTS

La Mission de recherche Droit et Justice est un **groupement d'intérêt public** (GIP) créé en 1994, à l'initiative du ministère de la Justice et du CNRS, par une convention constitutive dont la dernière version a été approuvée par arrêté du 8 février 2018. Cette forme juridique permet la mise en commun des moyens humains, intellectuels et matériels, publics ou privés, nécessaires au développement d'une activité scientifique.

Le **Conseil scientifique** de la Mission de recherche est composé de 20 membres nommés par l'Assemblée générale en fonction de leur expérience et de leur intérêt pour la recherche (magistrats, avocats, notaires), ou de leur compétence scientifique dans les domaines du droit et de la justice (universitaires et chercheurs en droit ou en sciences humaines et sociales).

L'Assemblée générale de la Mission est composée de :



Sont partenaires associés disposant d'une voix consultative : le ministère chargé de la recherche, l'Institut des Hautes Études sur la Justice et l'Association Française pour l'Histoire de la Justice. L'Assemblée générale accueille également deux personnalités qualifiées, le/la Président(e) du Conseil scientifique et le/la Contrôleur(e) budgétaire et comptable ministériel(le).

LA VALORISATION DES RECHERCHES

Expressément chargée de valoriser, auprès des praticiens de la justice et du droit comme de la communauté scientifique, les recherches qu'elle suscite, soutient et accompagne, la Mission recourt à un large panel de moyens de communication et d'actions de valorisation, électroniques, événementielles ou éditoriales :

Le site internet de la Mission de recherche Droit et Justice.

La mise en ligne systématique, sur la bibliothèque électronique HAL-SHS (CNRS), des rapports de recherche (accès par simples mots-clés sur internet).

la Lettre de la Mission, trimestrielle, adressée par courriel à la communauté des chercheurs et à la totalité des magistrats de l'ordre judiciaire.

L'organisation ou la participation à des colloques, séminaires, journées d'étude.

la participation au comité de rédaction des revues *Les Cahiers de la Justice* et les *Archives de politique criminelle*.

L'organisation ou la participation à des rencontres avec les directions du ministère de la Justice, les écoles et les professions juridiques et judiciaires.

l'octroi d'aides financières à l'édition et à l'organisation de colloques.